

2025/.....
Parafe

DELIBERATION N°564

**OBJET : ENGAGEMENT FINANCIER PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF
2025 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°554 DU 18 DECEMBRE 2024**

Entendu l'exposé de Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Adjoint au maire ;

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les dépenses d'investissement du budget primitif et des décision modificatives 2024 ;

Vu la délibération n°554 du 18 décembre 2024 ;

Vu les observations du sous-préfet dans son courrier du 31 janvier 2025 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

MODIFIE la délibération n°554 du 18 décembre 2024 en supprimant du tableau :

- BUDGET PRINCIPAL : la ligne Nature 165 Dépôts et cautionnements reçus 2 500 €
- BUDGET RPA : la ligne Nature 165 Dépôts et cautionnements reçus 1 750 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

- **27 Voix Pour :** Madame Christine FLECK, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Monsieur Zlajn TADJINE, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Cyril GHOZLAND, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Karim ALLEK, Madame Irène CAVIGLIOLI, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Lucie CZIFFRA.
- **6 Abstentions :** Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Monia BRAHAM, Madame Aline PALOMARES.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 10 mars 2025

La secrétaire de séance,
Josyane MÉLÉARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 10 mars 2025

Madame le Maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2025

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2025

Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Absents : 2
Pouvoirs : 7
Votants : 33

Convoqués le : 04 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

PRESENTS : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Cyril GHOZLAND, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Karim ALLEK, Madame Irène CAVIGLIOLI, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS : Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Nedjim MAHTALLAH.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Jean-Claude DEBACKER	à	Madame Suzanne BARNET
Monsieur Zlajn TADJINE	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Monsieur Paulo SALGADO LOPES	à	Monsieur Patrick SALMON
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Manuel MACHADO	à	Madame Laëtitia DEVRIENDT

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

** Il est à noter que Madame Suzanne BARNET a quitté la séance avant le vote de la délibération n°565 (Rapport et débat d'orientation budgétaire 2025 – budget principal) et à donner pouvoir à Madame Espérance AUDINEAU*

** Il est à noter que Madame Espérance AUDINEAU a quitté la séance avant le vote de la délibération n°572 (Déclassement par anticipation et désaffectation à venir des biens communaux sis 103 avenue du Général de Gaulle et 2 rue de la Ferme du Presbytère), et est revenue après le vote de la délibération n°573 (Déclassement par anticipation et désaffectation à venir des biens communaux sis avenue du Général de Gaulle et 8 bis rue de Palalsot suite à enquête publique)*

** Il est à noter que Madame Lucie CZIFFRA a quitté la séance avant le vote de la délibération n°578 (Cession du terrain cadastré section AS, n°6 sis 2 rue Robert Schuman) et à donner pouvoir à Monsieur Bruno WITTMAYER.*

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2025

Application agréée E-legalite.com